



Compte rendu du CTAT du 7 novembre 2016

Le comité technique d'appui au télétravail (CTAT), présidé par le président directeur général, réunit la direction générale, la direction des ressources humaines, des représentants des organisations syndicales et un représentant de la DSI. Des experts techniques, sociaux, conseiller de prévention, psychologue du travail sont associés aux travaux et participent régulièrement à des réunions du groupe.

Bilan du télétravail à Météo-France

A l'issue de la campagne 2016, l'établissement compte 142 télétravailleurs. 32 nouvelles demandes ont été déposées, 4 ont été refusées pour cause d'inéligibilité du poste. On recense 2 cas de réduction du nombre de jours télétravaillés souhaités.

Les TSM représentent la plus grande part des télétravailleurs (57%), suivis par les ITM (33%). Le télétravail pour convenances personnelles est devenu majoritaire, la part des agents issus de centres restructurés continue de diminuer : 51 % pendant l'expérimentation ; 34 % en 2015, 30 % en 2016. Le cadre dérogatoire, auquel ils peuvent avoir accès, représente au total 21 % des situations de télétravail (79 % pour le cadre général).

Pour rappel, dans le cadre dérogatoire, les fonctions de PAR et PC sont éligibles tout (sous conditions) ou partie.

Le nombre de jours en télétravail est de 1 journée par semaine pour 58 % des situations, 2 jours pour 23 %, 3 jours pour 13 % et très peu au-dessus.

Résultats de l'enquête

Un questionnaire a été adressé aux agents en télétravail, à leurs supérieurs hiérarchiques et aux directeurs.

Pour les agents, les questions portaient sur le ressenti à titre personnel et à titre professionnel, les conséquences sur l'organisation de leur travail, la coordination avec les collègues et le chef de service, la formation, les conditions matérielles.

Pour les supérieurs hiérarchiques, des questions analogues, vues du point de vue de l'encadrement, en insistant sur les aspects d'organisation et de répartition des tâches au sein de l'équipe et les difficultés éventuelles rencontrées à ce niveau.

L'enquête a également pris en compte les observations formulées par les directeurs.

Parmi les principaux avantages cités par les agents, une meilleure gestion de leur temps, moins de fatigue, et aussi une meilleure concentration en télétravail.

Les encadrants ont aussi une appréciation globalement positive du télétravail, tout en n'omettant pas que cela nécessite des efforts supplémentaires au niveau de la gestion de l'équipe.

Le bilan est également jugé tout à fait satisfaisant par les directeurs ; ils mettent en avant toute l'attention à apporter aux décisions d'autorisation, par rapport au profil du poste, aux activités éligibles et à la préservation de l'esprit d'équipe.

Evolution des modalités d'application

Pour être mis en conformité avec le décret de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, certaines modalités du guide technique sont revues, en particulier pour ce qui concerne la durée de l'accord individuel. Sa validité est désormais d'une année et la demande doit être renouvelée explicitement par l'agent (selon un protocole simplifié qui ne nécessitera en général que les 2 avis hiérarchiques).

Sur une question de Solidaires Météo, la direction répond qu'elle examinera les possibilités d'appliquer au cadre général une disposition autorisant l'appréciation des jours télétravaillés sur une base mensuelle.

Moyens techniques

Toujours des attentes des télétravailleurs dans ce domaine où les facilités d'accès et de protocoles utilisables sont moindres que sur le poste de travail intégré au réseau Météo France. L'expert DSI indique qu'une amélioration technique peut être recherchée en considérant le besoin dans le cadre du renouvellement du marché réseaux (MPLS), mais avec un coût supérieur.

L'enquête a d'autre part fait remonter l'expression d'une assez forte sollicitation des services TTI.

Concernant le téléphone, il n'est toujours pas envisagé de mise à disposition de mobiles. L'agent est appelé sur son numéro de poste, basculé vers le fixe de son domicile.

Formations

Les formations ont été suivies par 59 % des agents et 41 % des encadrants. Elles sont jugées pertinentes et doivent se poursuivre afin d'y associer le plus grand nombre de personnes concernées.

A noter que pour l'instant, seul l'agent s'engage au dépôt de sa demande à suivre cette formation. De l'avis général, les supérieurs hiérarchiques doivent être encouragés à la suivre dès l'émergence du télétravail dans leur service. Il s'agit de bien en appréhender l'impact et d'être à même d'assurer une bonne communication vers l'ensemble de l'équipe.

Le travail à distance

C'est une position encore différente de celle du télétravail cadre dérogatoire. Le service d'affectation devient distinct de la résidence administrative qui elle, reste inchangée. Les frais de déplacements sont pris en charge. La durée n'est pas limitée.

Le président directeur général indique que ce mode d'organisation se développe à Météo France et nécessite certainement une meilleure formalisation. Le CTAT (renommé), considéré comme le groupe adéquat pour traiter de ce sujet, se réunira à nouveau au printemps 2017.